

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le mercredi quatre avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 mars 2018.
- Communications.
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - a) Décision 2018-03 : 17M04 – Travaux de restructuration de la mairie – Lot n°8 – Menuiseries extérieures
 - b) Décision 2018-04 : Convention avec un artiste dans le cadre « Expo Jazz à la cave » avec Louis Tartarin
 - c) Décision 2018-05 : Convention avec un artiste dans le cadre « Présence d'artistes » avec Pascale Proffit
 - d) Décision 2018-06 : Convention avec un artiste dans le cadre « Présence d'artistes » avec Marie-Rose Lortet
- Délibérations :
 1. Plan de formation 2018,
 2. Modalités d'attribution de la prime annuelle des assistantes maternelles,
 3. Modification des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de la Petite enfance,
 4. Créances irrécouvrables par admission en non valeur et par créances éteintes,
 5. Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018,
 6. Vote des taux des impôts locaux 2018,
 7. Budget primitif 2018.
- Questions diverses (sous réserve de dépôt).

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	P	A	E	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	X				
M.	Ergin MEMISOGLU	X				
Mme	Véronique KERSTEN	X				
M.	Amaud DUPUIS	X				
Mme	Stéphanie PRIGENT	X				
M.	Christophe DEMESSINE	X				
Mme	Martine PONCET	X				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	X				
Mme	Marie-Odile BILLET	X				
M.	Jean-Claude BROSSARD	X				
Mme	Florence QUILLET	X				
Mme	Simone BARBIER	X				
M.	Jean-Marc NEAU			X	Simone BARBIER	
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
M.	Jordan FOSSE	X				
Mme	Dominique MESLET	X				
M.	Bruno DESESQUELLE	X				
Mme	Karima HAFID	X				
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT	X				
M.	Brahim MEKERRI	X				
Mme	Angéline HUMEZ	X				
Mme	Cirila JOND-NÉCAND	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	X				
M.	Patrice DUC			X	Jean-Claude KERHERVÉ	
Mme	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Stéphane GAUTHIER	X				
M.	Yahia MAHDI	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE			X		

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 26

votants : 28

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Angeline HUMEZ est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- a) Décision 2018-03 : 17M04 – Travaux de restructuration de la mairie – Lot n°8 – Menuiseries extérieures
- b) Décision 2018-04 : Convention avec un artiste dans le cadre « Expo Jazz à la cave » avec Louis Tartarin
- c) Décision 2018-05 : Convention avec un artiste dans le cadre « Présence d'artistes » avec Pascale Proffit
- d) Décision 2018-06 : Convention avec un artiste dans le cadre « Présence d'artistes » avec Marie-Rose Lortet

DELIBERATIONS

N° 12 614 : PLAN DE FORMATION

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **DECIDE** d'adopter le plan de formation au titre de l'année 2018 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** le Maire des formalités liées à cette décision ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

N° 12 615 : MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA PRIME ANNUELLE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Comité technique ayant été consulté,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **APPROUVE** les conditions d'attribution de la prime annuelle versée aux assistantes maternelles selon les modalités exposées ci-après :

Modalités de maintien ou de suppression de la prime annuelle	<p>En cas de congé de maladie ordinaire : une franchise de 7 jours de maladie est tolérée par année, 1% par jour d'arrêt à partir du 8^{ème} jour de maladie décompté sur le montant de la prime annuelle sauf si l'absence pour maladie ordinaire est consécutive à une hospitalisation.</p> <p>En cas d'accident de service, temps partiel thérapeutique : maintien du versement de la prime annuelle.</p> <p>En cas de congé de grave maladie : suspension du versement de la prime annuelle</p> <p>En cas de maladie professionnelle : suspension du versement de la prime annuelle.</p>
--	--

Modalités de modulation du montant de la prime annuelle	L'engagement professionnel et la manière de servir des assistantes maternelles pris en compte pour l'attribution de la prime annuelle sont appréciés au regard des résultats de l'entretien annuel professionnel.
Périodicité de versement de la prime annuelle	La prime annuelle fait l'objet d'un versement annuel en deux fractions.

- **PRECISE** que :
 - Les dispositions susmentionnées prendront effet à compter du 15 avril 2018 et feront l'objet d'un avenant individuel au contrat des assistantes maternelles ;
 - Toutes dispositions antérieures portant sur le versement d'une prime de fin d'année sont abrogées ;
- **CHARGE** le Maire des formalités liées à cette décision ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

N° 12 616 : MODIFICATION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **APPROUVE** les modifications des règlements de fonctionnement du multi accueil, du service d'accueil familial tels que ci-annexés, et leur mise en application au 1^{er} septembre 2018.

N° 12 617 : CREANCES IRRECOUVRABLES PAR ADMISSION EN NON VALEUR ET PAR CREANCES ETEINTES

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'admission en non valeur des sommes irrécouvrables reprises dans les tableaux ci-dessous, soit un total de 804,71€ ainsi que la prise en compte des créances éteintes par décisions judiciaires pour 728,32 €.

Créances éteintes	
<i>liste 2744241133</i>	
Année	Montant
2015	310,16
2016	334,16
2017	84,00
Total	728,32

2 particuliers et une entreprise

Créances à admettre en non valeur	
<i>liste 3021330533</i>	
Année	Montant
2008	200,30
2009	180,50
2010	364,48
2011	59,43
Total	804,71

*1 particulier pour insuffisance de revenus
2 particuliers pour défaut d'adresse connue*

N° 12 618 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour :

- **ADOpte** les avant-projets :
 - d' «Accessibilité des équipements communaux 2018», pour un montant de 56.000 € HT soit 67.200 € TTC,
 - de « Vidéo protection des espaces publics 2018 », pour un montant de 172.000 € HT soit 206.400 € TTC,
- **DÉCIDE** de présenter deux dossiers de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2018 ;
- **S'ENGAGE** à financer les opérations de la façon suivante :
 - Projet Accessibilité des équipements communaux 2018
 - DETR 2018 16.800 € HT
 - Fonds propres 39.200 € HT
 - Projet Vidéo protection des espaces publics 2018
 - DETR 2018 51.600 € HT
 - Fonds propres 120.400 € HT
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018, chapitre 21 en section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées.

N° 12 619 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2018

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 contre (Cirila JOND-NECAND, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) :

- **ADOpte** les taux 2018 comme suit

Taxes	Taux 2017	Taux proposés
Taxe d'habitation	18,16 %	18,16 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,03 %	24,03 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,23 %	75,23 %

N° 12 620 : BUDGET PRIMITIF 2018

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,
La Commission des Finances ayant été consultée,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 6 contre (Cirila JOND-NECAND, Jean-Claude KERHERVE, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO, Stéphane GAUTHIER, Yahia MAHDI) :

- **APPROUVE** le budget primitif de la Ville pour 2018, comme suit :

Section d'investissement			
Dépenses	BP 2018	Recettes	BP 2018
20 - Immobilisation incorporelles	55 000,00	13 - Subventions d'investissement	230 928,00
21 - Immobilisations corporelles	1 468 469,82	16 - Emprunts et dettes assimilées	800 000,00
23 - Immobilisations en cours	8 500,00		
020 - Dépenses imprévues	0,00		
Total des dépenses d'équipement	1 531 969,82	Total des recettes d'équipement	1 030 928,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	535 600,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00
		024 - Produit des cessions	350 000,00
Total des dépenses financières	535 600,00	Total des recettes financières	450 000,00
040 - Transfert entre sections	72 582,00	040 - Transfert entre sections	359 223,82
		021 - Virement de la section de fonct.	300 000,00
Total des dépenses d'ordre	72 582,00	Total des recettes d'ordre	659 223,82
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 140 151,82	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 140 151,82

Section de fonctionnement			
Dépenses	BP 2018	Recettes	BP 2018
011 - Charges à caractère général	2 521 399,68	013- Atténuation de charges	270 000,00
012 - Charges de personnel	7 232 203,33	70 - Produits des services	833 500,00
014 - Atténuations de produits	84 000,00	73 - Impôts et taxes	6 712 254,00
65 - Autres charges de gestion courante	464 166,32	74 - Dotations et participations	3 117 706,00
		75 - Autres prod. de gestion courante	130 000,00
		76 - Produits financiers	0,00
Total des dépenses de gestion courante	10 301 769,33	Total des produits de gestion courante	11 063 460,00
66 - Charges financières	155 048,85	77 - Produits exceptionnels	5 000,00
67 - Charges exceptionnelles	25 000,00		
68 - Dotations aux provisions	0,00		
Total des dépenses réelles	180 048,85	Total des recettes réelles	5 000,00
023 - Virement à la section d'invest.	300 000,00	042 - Transfert entre sections	72 582,00
024 - Dépenses imprévues	0,00		
042 - Transfert entre sections	359 223,82		
Total des dépenses d'ordre	659 223,82	Total des recettes d'ordre	72 582,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 141 042,00	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 141 042,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H40.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
MEULAN-en-YVELINES, le 05 avril 2018

Le Maire
Vice-président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU